

Séance extraordinaire du 18 janvier 2017

Procès-verbal



01 (2017-01-59) - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE

PROVINCE DE QUÉBEC

M.R.C. DE LOTBINIÈRE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 JANVIER 2017

AVIS DE CONVOCATION POUR LA TENUE D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT

En conformité avec les pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 152 du Code municipal du Québec, Madame Josée Martineau, directrice générale adjointe a convoqué une séance extraordinaire du conseil municipal, laquelle sera tenue le 18 janvier 2017, à dix-neuf heures (19h00), au Complexe des Seigneuries de Saint-Agapit.

Sont présents(es) les conseillers(ères) :

Siège #1 - Claudette Desrochers

Siège #2 - Marc-Antoine Drouin

Siège #3 - Sylvain Vidal

Siège #4 - Micheline Beaudet

Siège #5 - Pierre Audesse

Siège #6 - Yves Gingras

Est/sont absents(es) les conseillers(ères) :

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Sylvie Fortin Graham.

Est également présente Josée Martineau, directrice générale adjointe

Les conseillers présents ont tenu séance extraordinaire dont l'ordre du jour est le suivant :

Ouverture de la séance;

Adoption de l'ordre du jour;

Chauffe-eau aréna;

Achat d'un ordinateur (conseiller);

Engagement d'une directrice générale par intérim;

Période de questions des contribuables;

Levée de l'assemblée.

1 - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE

Avis public de cette session a été donné le 13 janvier 2017 et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil.

Après la vérification du quorum et de la publication de l'avis d'assemblée spéciale, la mairesse déclare la session ouverte.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Marc-Antoine Drouin et résolu unanimement de déclarer cette session ouverte.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

02 (2017-01-60) - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Marc-Antoine Drouin d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers

03 (2017-01-61) - Chauffe-eau à l'aréna

ATTENDU QUE le réservoir d'eau chaude 600 volts de l'aréna qui alimente les douches, les salles de bains et la zamboni est endommagé, il est proposé par le conseiller Marc-Antoine Drouin d'autoriser Les Entreprises Marcel Têtu à fournir et installer un nouveau chauffe-eau électrique de 100 gallons, 18KW de type commercial au coût de 4 200 \$ plus taxes plus le branchement électrique. Que la dépense soit prise au poste budgétaire 02.70130.522.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

04 (2017-01-62) - Achat d'un ordinateur (conseiller)

Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal d'autoriser l'achat d'un portable chez Expert Atôm pour la conseillère Micheline Beaudet au coût de 947 \$ plus taxes. Que la dépense soit prise au poste budgétaire 02.11000.726.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

05 (2017-01-63) - Engagement d'un directeur général et secrétaire trésorier par intérim

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière actuelle, madame, Isabelle Paré, a été absente pour cause de maladie depuis le 26 octobre 2016 et fait un retour progressif au travail;

ATTENDU QUE la municipalité désire embaucher un directeur général et secrétaire-trésorier à titre intérimaire pour faciliter la réintégration et offrir l'aide nécessaires dans les dossiers importants;

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse, d'autoriser le paiement de 1 500 \$ plus taxes en frais d'honoraires à la Fédération Québécoise des municipalités pour les démarches entreprises permettant à la municipalité de Saint-Agapit de conclure une entente avec un candidat et d'autoriser madame Sylvie Fortin Graham, à signer le contrat de travail temporaire à durée indéterminée de monsieur Yvan Genest.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

06 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'assistance.

07 (2017-01-64) - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet et résolu unanimement que cette séance extraordinaire soit levée.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Fermeture à 19h05

Sylvie Fortin Graham, mairesse

Josée Martineau directrice générale adjointe

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT Je soussignée certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

Josée Martineau, directrice générale adjointe

Je, Sylvie Fortin-Graham, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvie Fortin Graham, mairesse